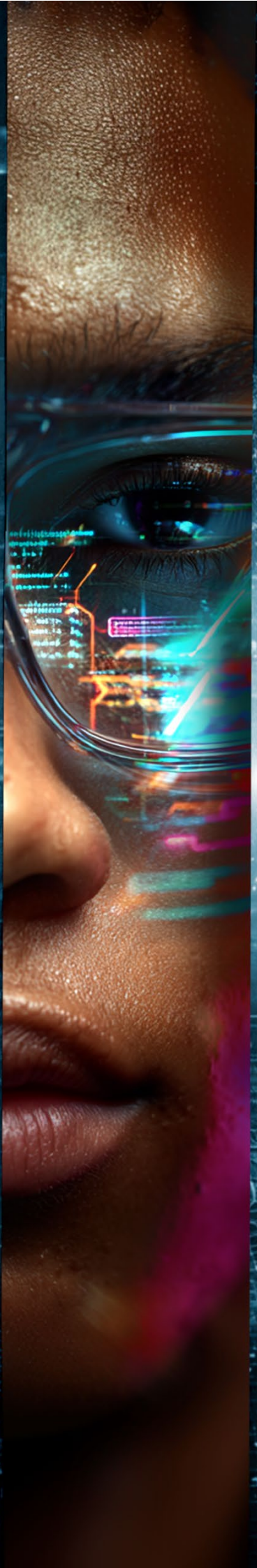
NPC
NUIT DE LA PUBLICITÉ ET DE LA CRÉATIVITÉ

Novo-Comm · Latitude Communication Journalisme Madagascar · IEP Altitude Group Madagascar · IEP 15 Institut d'Etudes Politiques Madagascar

12 JUIN 2026
HAVORIA
Anosy



IL N'IA PAS QUE ÇA !

NUIT DE LA PUBLICITÉ ET DE LA CRÉATIVITÉ

2ÈME ÉDITION

Condition d'inscription et de participation

INSCRIPTION

01 Chaque publicité constitue une inscription. Les déclinaisons, si les visuels sont différents, peuvent concourir dans plusieurs catégories à raison d'un élément par catégorie

02 Chaque participant doit fournir les éléments suivants :

Pour toutes inscriptions :
Un formulaire d'inscription pour chaque publicité (fourni par l'organisation avec le dossier d'inscription)

Pour l'inscription d'un film :
Il doit être accompagné d'un synopsis, en français, d'au plus de 50 mots, dactylographié, résumant le film. Le manque d'un de ces éléments peut annuler l'inscription.

Une note complémentaire peut accompagner les créations, afin de permettre au jury d'appréhender certaines subtilités culturelles d'au plus de 50 mots.

03 Les publicités en concours doivent impérativement avoir été diffusées dans les douze mois précédant l'évènement. L'organisation n'a pas à enquêter sur les publicités en concours, estimant que le règlement étant connu de tous. Le concours ne remet pas en cause la bonne foi des participants. Bien entendu, s'il existe un problème avéré concernant une inscription, l'organisation en fera part aux membres du jury qui décideront de la suite à donner à l'inscription mise en cause.

Pour concourir, il est impératif de remplir la fiche d'inscription et de choisir une catégorie, transmettre vos productions via lien google drive à insérer dans le formulaire **https://www.nuit-de-la-publicite.mg/inscription/** et en même temps d'envoyer vos éléments vers le mail **contact@nuit-de-la-publicité.mg** et mettre en copie **agence@novo-comm.com** (obligatoire) par wetransfer.

CONDITION D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

LA PRÉSIDENCE DU JURY

Le Jury est composé de personnalités reconnues dans le monde de la création. Le pouvoir des membres du jury est souverain. Ce jury peut supprimer des catégories. Sa fonction est de nommer les 3 meilleures publicités par catégorie, de primer les 3 meilleures publicités dans chaque catégorie et, au final, d'élire le prix Excellence. Le Président du Jury assume toute la responsabilité des décisions des membres du jury. Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix tels que : Mention du Jury, Prix du Jury…

LES CATÉGORIES

Le concours est divisé en plusieurs catégories :

01	Affiche - PLV
02	Spot télévisé ou film d'entreprise
03	Campagne digitale et réseaux sociaux
04	Publicité campagne produit par des influenceurs
05	Spot Radio
06	Concours photo
07	Meilleure musique originale et la catégorie
08	Meilleur spot non diffusé
09	Spot Réalisé avec l'IA

AWARDS SPECIALS

01	Meilleur directeur de création
02	Meilleur réalisateur

CONDITION D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

CRITÈRES CATÉGORIES

Affiche - PLV :
Peuvent concourir dans cette catégorie les publicités créées et diffusées dans les 12 derniers mois par tout moyen d'affichage mis à la disposition des candidats.

Spot télévisé :
Peuvent concourir dans cette catégorie les Spots télévisés ou encore le spot pour le cinéma, réalisés dans les 12 derniers mois.

Campagne digitale et réseaux sociaux (marque ou corporate) :
Peuvent concourir dans cette catégorie les campagnes publicitaires, qu'elles soient de marque ou institutionnelles, dont la diffusion a exploité principalement les canaux digitaux, y compris les réseaux sociaux.

Publicité campagne produit par des influenceurs :
Peuvent concourir dans cette catégorie le Spot publicitaire ou encore le spot pour le cinéma, réalisés dans les 12 derniers mois.

Spot Radio
Peuvent concourir dans cette catégorie les Spots Radio, réalisés dans les 12 derniers mois.

Concours Photo : Technique et personnalité
Peuvent concourir dans cette catégorie les photographies originales mettant en valeur l'harmonie entre la technique utilisée et la personnalité ou l'histoire que le photographe souhaite transmettre. L'accent est mis sur la capacité à utiliser un choix technique (lumière, cadrage, composition, etc.) pour révéler une identité, une émotion ou un récit, sans restriction de style ou de niveau.

Meilleur Directeur de Création
Peuvent concourir dans cette catégorie les directeurs de création ayant supervisé des campagnes publicitaires ou des projets audiovisuels dans les 12 derniers mois, démontrant une vision stratégique et une créativité exceptionnelle qui ont marqué leur industrie.

Meilleur Réalisateur
Peuvent concourir dans cette catégorie les réalisateurs ayant dirigé des spots publicitaires, des films d'entreprise ou tout autre contenu audiovisuel dans les 12 derniers mois, avec une exécution remarquable en termes de narration, de mise en scène et de direction artistique.

Meilleure musique originale
Peuvent concourir dans cette catégorie les spots diffusés sur les 12 derniers mois

Meilleur spot non diffusé
Peuvent concourir les spots non diffusé dans l'entreprise

Spot télévisé réalisé avec l'IA :
Peuvent concourir dans cette catégorie les spots télévisés ou destinés au cinéma, réalisés en tout ou en partie à l'aide de technologies d'intelligence artificielle (génération d'images, de vidéos, de voix ou de scénarios), et diffusés au cours des 12 derniers mois.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Toutes les pièces doivent être obligatoirement fournies via **www.wetransfer.com** vers le mail **contact@nuit-de-la-publicité.mg** en haute définition avec le format demandé (voir ci-dessous). Tous les autres documents ne seront pas acceptés et seront éliminés d'office.

FORMAT A RESPECTER

Les Images

(Affiches, Packaging, magasines, journaux, logo…)

Logiciel	Photoshop
Format	Jpeg
Définition	150 Dpi/ minimum
Couleur	RVB

Les Spots Télé & Radio :

Langue	Française ou Malagasy
Logiciel	Quick Time ou VLC
Format	.mov / .mp3 / .wav
Définition	Haute

**Attention le fichier ne doit pas dépasser 300 méga en volume*

TRAITEMENT DES INSCRIPTIONS

01 Les fiches d'inscriptions réceptionnées deviennent la priorité de la NUIT DE LA PUBLICITE ET DE LA CREATIVITE.

02 L'organisateur pourra éditer toutes les créations reçues sur le site : **https://www.nuit-de-la-publicite.mg/**

03 Toute inscription est susceptible d'être transmise à toute organisation qui en fera la demande pour des situations non commerciales. L'organisateur veillera alors à faire savoir au participant concerné le nom de l'organisation et la raison de sa demande.

04 Toute inscription ne peut être copiée, commercialisée ou vendue par une organisation autre que la NUIT DE LA PUBLICITE ET DE LA CREATIVITE sans autorisation des auteurs de la publicité. Chaque participant s'engage à apporter son soutien au NUIT DE LA PUBLICITE ET DE LA CREATIVITE dans toute action légale menée à l'encontre des contrevenants à cette clause et l'informer de toute copie non autorisée mise en vente ou distribuée dès qu'il en prend connaissances.

05 Les participants déchargent la NUIT DE LA PUBLICITE ET DE LA CREATIVITE de toute responsabilité en cas d'éventuelles revendications survenant à l'occasion des présentations ou publications telles que précisées ci-dessus.

USAGE & ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les Lauréats sont autorisés à prévaloir librement du prix NUIT DE LA PUBLICITE ET DE LA CREATIVITE qui leur est attribué. Toutefois, ils ne peuvent faire aucun usage directement commercial de cette distinction. Chaque finaliste ou gagnant d'un prix a le droit de se prévaloir de ce prix pour sa publicité, dans le terme exact de son attribution. La participation au NUIT DE LA PUBLICITE ET DE LA CREATIVITE implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions souveraines que prendrait le jury ou l'organisateur pour son application.

DIVERS

01 Chaque participant accepte la pleine responsabilité pour la qualité de ces travaux inscrits et dégage l'organisateur du concours de toute responsabilité envers des tiers.

02 Le règlement ci-dessus doit être scrupuleusement, observés par les participants qui, une fois, l'envoie effectuée, en acceptent toutes les clauses.

03 Le défaut de respecter une seule de ces clauses peut entraîner la disqualification de l'inscription sans autre avis.

04 Les décisions du Président du Jury, des Jurés et de l'organisateur du concours sont définitives et sans appel.

CONDITION D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION